

Réforme de l'apprentissage : L'enseignement professionnel plus que jamais menacé !

Depuis le début du mois de novembre, le gouvernement a lancé une concertation sur l'apprentissage qui devra déboucher sur un rapport rédigé par Sylvie Brunet (*) et qui sera remis à la ministre du travail pour le début de l'année 2018. L'objectif affiché est d'effectuer une « révolution copernicienne » qui rendrait le système plus lisible et plus cohérent, qui répondrait aux attentes et aux besoins des entreprises et faciliterait l'insertion professionnelle des jeunes (sic).

Au nom de la FSU, le SNUEP participe à tous les différents groupes de travail des 4 thèmes : Parcours de l'apprenti, Entreprises et apprentissage, Gouvernance et financement, Offre de formation et de certification.

Une vision dangereuse pour l'Enseignement Professionnel Public

En participant à cette concertation, nous avons des éclairages sur l'état d'esprit des décideurs qui est bien éloigné de la vision émancipatrice de la formation des jeunes.

Les propositions entendues dans toutes les réunions qui se déroulent actuellement auront des répercussions néfastes pour l'enseignement professionnel public. D'un côté, la lutte entre les régions et les branches patronales qui désirent piloter toute la formation professionnelle et qui font pression pour récupérer la gestion de la taxe d'apprentissage, d'un autre côté les organisations patronales, encore plus décomplexées depuis la loi travail, qui émettent des propositions aberrantes : permettre l'entrée en apprentissage dès 14 ans, en finir avec une société de diplômés, être les seules à élaborer la carte des formations (scolaires compris), caler les salaires des apprentis sur le niveau préparé et non plus en fonction de l'âge, lever le frein réglementaire qui interdit le travail de nuit des mineurs, pouvoir licencier les apprentis encore plus facilement...

Former « l'homme, le travailleur et le citoyen » n'est plus dans les projets ni de l'Etat, ni des élus locaux **et il n'y a guère que la FSU pour défendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.**

Avec la FSU, le SNUEP dénonce une vision libérale de la formation professionnelle

La FSU intervient dans chaque groupe de travail pour rappeler les atouts de l'enseignement professionnel public, la qualité de ses formations et de ses enseignants.

Le SNUEP-FSU dénonce l'ensemble des poncifs qui y sont déclamés dans le seul but de justifier un énième plan de relance de l'apprentissage alors que celui-ci dysfonctionne et coûte très cher à la société.

Lors d'un GT, Emmanuel Selzer (CEREQ) a fait une présentation de la situation de l'apprentissage français et il a conclu, comme nous ne cessons de le rappeler, que l'apprentissage n'a jamais été la solution au chômage des jeunes.

Le SNUEP-FSU y défend la pertinence du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, garant de l'acquisition d'un premier niveau de qualification pour tous avec des diplômés et des contenus de formation qui ont pour objectif la formation complète du jeune.

(*) : Juriste de formation, Sylvie Brunet a occupé "différents postes de DRH chez Bull, Gemplus, la Communauté d'agglomération de Toulon et ONET". Elle est aussi présidente de la section du travail et de l'emploi du CESE (Conseil économique, social et environnemental). Elle a également "exercé des activités de conseil au sein d'Alixio [société créée par Raymond Soubie] et elle est professeure associée au sein de Kedge Business School.

Frédéric Lalanne

Nouvelle « rénovation » de la voie professionnelle scolaire : on "discute" mais voilà ce que je vais faire !!

Après la Dgesc, les syndicats de l'enseignement scolaire sont de nouveaux reçus en décembre par Céline Calvez, députée LREM des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, chef cuisinier. Ils sont chargés, depuis novembre, d'une mission de "rénovation de la voie professionnelle scolaire" par le ministre de l'Éducation nationale.

La lettre de mission adressée à Céline Calvez, précise que l'objectif est "de faire de la voie professionnelle un vecteur de réussite dans la durée, qui permette de progresser dans l'entreprise comme dans la société, et même d'atteindre des fonctions dirigeantes". La mission devra en particulier travailler sur :

- L'organisation et les contenus des CAP
- La place des enseignements généraux dans les diplômes professionnels
- L'organisation des cursus de baccalauréats professionnels afin qu'ils permettent plus progressivement que maintenant une insertion réussie
- La place des BTS en tant que voie d'accueil et de réussite pour les bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études
- La place des campus des métiers et des qualifications dans l'incarnation de "constitution de filières de formation du CAP au BTS", tournées vers "les secteurs d'avenir et les savoir-faire à la française", "grâce à une ouverture européenne et internationale plus forte, à une plus grande flexibilité des statuts (d'élèves à apprentis) et une capacité d'adaptation des formations aux besoins des territoires".

Point de repère :

La rénovation de la voie professionnelle de 2009 s'est traduite par une réduction de temps de travail des élèves, la suppression des postes, ... et surtout l'introduction d'un mode de calcul de la DHG arbitraire. Avec pour conséquence, la réduction des moyens et la **fragilisation** de la voie professionnelle de l'intérieur.

Pourquoi notre inquiétude est grande ?

Notre crainte est le résultat d'une analyse de l'histoire de l'EPP (voir la Bulletin académique n°200), avec les réformes successives et en particulier celle du Bac pro 3 ans. L'actuel projet de « rénovation » ne prédit rien de bon. Et la méthode utilisée n'inspire aucune confiance car l'actuel gouvernement impose sa manière de faire en fixant le périmètre et le contenu.

Reprenons les différents points que contient la lettre de mission :

Les contenus de CAP : ce n'est pas le contenu des programmes qui pose le problème de l'attractivité, mais c'est l'orientation subie et l'offre de formation qui est très limitée contrairement à celle de l'apprentissage. Nous avons démontré, dans le BA n°200, qu'il y a des bonnes formations en CAP mais qu'elles n'existent qu'en apprentissage et pas par la voie scolaire.

La place des enseignements généraux : l'enseignement général est primordial et nécessaire pour nos élèves, toutes les études le démontrent. Réduire la place de l'EG aura des conséquences négatives sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de nos élèves.

L'organisation des cursus de baccalauréats professionnels : ce qui se prépare, c'est la généralisation de la mixité des publics et des parcours. Pour ce gouvernement comme pour le patronat, apprentissage et enseignement professionnel, c'est la même chose. C'est inadmissible.

Campus des métiers : c'est un moyen pour diluer les LP dans des grands « machins » afin d'utiliser les plateaux techniques de nos établissements pour d'autres raisons que celles de la pédagogie !

La « République » n'oublie pas ses grands « réformateurs » !

On se souvient de Xavier DARCOS, ministre de l'EN dans le gouvernement de Sarkozy, dont le nom reste attaché à la « rénovation » de voie professionnelle qui s'est traduite par des milliers de suppression de postes chez les PLP. Huit ans après la généralisation du Bac pro 3 ans, le constat partagé par les collègues est que cette rénovation est néfaste pour les élèves et pour les professeurs. Mais ces « réformateurs » ne sont jamais là pour faire le bilan de leur réforme !

Par contre ils brillent par l'occupation des différents postes et c'est le cas de Xavier DARCOS : il a été depuis ambassadeur représentant la France auprès de l'OCDE et « ambassadeur pour la politique culturelle extérieure de la France », puis de 2015 à 2017 « ambassadeur pour le rayonnement du français à l'étranger ».

A 70 ans, il vient d'être élu Chancelier de l'Institut de France. Cette nomination prendra effet au 1^{er} janvier 2018 après approbation du Président de la République ! Bien récompensé...

Parcoursup : lancement d'une formation pour les professeurs principaux

Mais il s'agit d'une...auto-formation ! Le numérique fait le « boulot » et plus besoin de formateurs, plus de déplacement, plus de frais..., et surtout plus de questions à poser car c'est la magie du numérique.

Le parcours, intitulé « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur », sera ouvert aux enseignants principaux en auto-formation à partir du 15 janvier. Selon une [fiche du ministère de l'Education nationale](#), sa durée sera de « quatre heures maximum », et il comportera 5 modules.

Ce parcours contiendra des interviews d'acteurs de la communauté éducative qui feront part de leur expérience et des actions qu'ils mettent en place pour l'orientation des lycéens. Les professeurs trouveront également des liens vers des sites clés et vers des ressources téléchargeables qu'ils pourront s'appropriier et utiliser avec leurs élèves !!

Le nombre de postes offerts aux concours du 2nd degré doit être augmenté.

Nous demandons :



- Un nombre de postes offerts augmenté à la hauteur des besoins dans toutes les disciplines et tous les corps et tenant compte des pertes accumulées par les postes non pourvus les sessions précédentes,
- Une augmentation du nombre de postes aux concours internes afin de permettre l'accès à titularisation pour les contractuels,
- Un plan pluriannuel de recrutement afin d'avoir une réelle visibilité des postes offerts,
- Des aides spécifiques pour les étudiants et les personnes en reconversion préparant ces concours et des décharges horaires pour les AED et contractuels enseignants.
- [Téléchargez la pétition en PDF](#)

[Je signe l'appel](#) - [Ils et elles ont signé...](#)

CAPA d'avancement accéléré du 21 décembre 2017

Cette CAPA était présidée par le Secrétaire général. Elle a été l'occasion pour nos élus de rappeler que depuis le début des années 2010, les fonctionnaires ont perdu 9 % de pouvoir d'achat du fait du gel de la valeur du point d'indice. L'action syndicale a permis une augmentation de la valeur de ce point d'indice en deux fois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017) sous le précédent gouvernement mais nous restons loin du compte d'autant que le nouveau Ministre de l'Action et des comptes publics a décidé de le geler à nouveau. Il est donc essentiel de voir s'appliquer les mesures de revalorisation des carrières et de rémunérations indiciaires obtenues par les fonctionnaires en 2016-2017. Or, le nouveau gouvernement, en plus du rétablissement du gel de la valeur du point d'indice, a décidé de repousser d'un an l'application des mesures issues du dossier PPCR, d'imposer le jour de carence et d'augmenter de 23 % le taux de CSG sans que la compensation prévue de cette hausse soit satisfaisante. Aucune perspective d'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne peut découler de telles mesures et le SNUEP-FSU sera partie prenante des mobilisations à venir.

Nous rappelons que le SNUEP-FSU a toujours défendu un rythme unique d'avancement pour tous les personnels et une évaluation totalement déconnectée du déroulement de carrière. Dans la nouvelle carrière mise en place en cette rentrée, les rythmes d'avancement des échelons de la classe normale sont identiques sauf au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon où seul-es quelques « élu-es » pourront bénéficier d'une accélération d'un an. Nous condamnons cette bonification d'un an attribué à seulement 30% des promouvables, quotité qui est sans rapport avec la réalité qualitative des pratiques enseignantes.

Le taux de promotions accélérées prévu par les textes est de 30% pour le passage au 7^{ème} échelon et également de 30% pour le passage au 9^{ème} échelon.

Les documents ont fait apparaître un taux de promotions accélérées de seulement 28,78% (soit 19 promu-es sur 66 promouvables) pour le passage au 7^{ème} et de 29,35% (soit 32 promu-es sur 109 promouvables) pour le passage au 9^{ème} échelon. Comme cela s'est fait jusqu'à présent, il faut que l'application des 30% conduise à une valeur approchée par excès et non par défaut. Ainsi, deux collègues supplémentaires doivent bénéficier de la bonification d'un an : un au 7^{ème} et un au 9^{ème} échelon. Sur ce point Monsieur le Secrétaire général a répondu positivement à notre demande. Au 7^{ème} 19 promotions avec un reste de 0.80, et donc une 20^{ème} promotion a été accordée, soit 30.3% Au 9^{ème}, 32 promotions avec un reste de 0.70, et donc une 33^{ème} promotion a été accordée, soit 30.28%. A noter que les barres des accélérations de carrière accès au 7^{ème} est de 76,6 pts et celle du 9^{ème} est de 83 pts.

Cette année, pour la dernière fois, les notes administratives et pédagogiques ont permis de classer les promouvables. Parmi eux, quelques-uns ont trouvé fort pénalisant de ne pas pouvoir bénéficier de leur note d'inspection de l'année 2017 dans le cadre de ce projet d'avancement accéléré. Pour les années prochaines le classement se fera sur la base des comptes-rendus des rendez-vous de carrière.

Le SNUEP-FSU revendique des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agent-es, sans obstacle de grade.

Dans le cadre des nouvelles grilles PPCR, le SNUEP-FSU veillera à ce que l'engagement d'une carrière se déroulant sur au moins 2 grades soit formalisé et effectif, en continuant de revendiquer un déroulé de carrière sur une classe unique pour tous-tes.

Comité technique ministériel – Mesures de rentrée 2018 « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE »

Pour info : le projet de loi de finances prévoit une diminution de 2 600 emplois d'enseignant stagiaire, correspondant aux postes non pourvus en 2017, et 120 ETP supplémentaires au titre de la mise en œuvre du « plan étudiants » pour développer les formations post-bac.

Le ministère précise que la répartition des moyens pour la rentrée 2018 prend en compte, outre l'évolution prévisionnelle des effectifs d'élèves, les priorités ministérielles la *poursuite de l'enrichissement de la réforme du collège avec notamment le développement des enseignements facultatifs* ainsi que le *développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap*.

Pour l'académie de Bordeaux, le document du ministère précise que le stock emplois enseignants, second degré au 01/09/2017 s'élève à 18 963,6 ETP et la variation des moyens à la rentrée 2018 est de +114.

Le stock des autres emplois au 01/09/2017 : 108 assistants de langues vivantes étrangère ; 188,5 psychologues de l'EN ; 281 personnels de laboratoire ; 663 personnels de direction ; 80 personnels d'inspection ; 1505,5 personnels administratifs (la variation à la rentrée 2018 est de - 4).

Les personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants au 01/09/2017 : 564 CPE ; 15 CPE stagiaires ; 1005 AESH ; 52 médecins ; 6,3 vacations médecin ; 359 infirmier ; 95 assistant service social.

Listes d'aptitude

Les textes sont parus au J.O. et au B.O. Le BO du 4 janvier publie les notes relatives aux listes d'aptitude pour accéder aux corps des agrégés et certifiés (y compris PEPS). [Liste d'aptitude agrégés](#) / [Liste d'aptitude certifiés](#)

Diplôme national du brevet / Modalités d'attribution : modification

Un [arrêté](#) et une [note de service](#) sur les modalités d'attribution du diplôme à compter de la session 2018. L'obtention du diplôme repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires (une orale et 4 écrites).

Les retraités soutiennent les personnels des EHPAD en grève !



Nous, retraités, sommes inquiets et scandalisés par la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le 30 janvier 2018

NON à la réforme tarifaire !

Ce sont nos anciens qui sont ainsi maltraités !

Les personnels ne sont en aucun cas responsables !

C'est en lycée pro, pas en CFA !

Isabelle Gomez, 40 ans professeure au lycée professionnel Philippe-Cousteau, à Saint-André-de-Cubzac (Gironde)

« Quand on commence à tenter des choses, c'est terminé. On ne peut plus s'arrêter. (*Elle rit.*) Longtemps, je n'ai pas osé. La trouille de ne pas finir le programme, on se met une pression avec ça, vous n'imaginez pas. C'est encore plus vrai pour mes collègues qui enseignent dans le général. En lycée pro, il y a davantage de liberté. Et puis quand on se retrouve face à des gamins agités qui n'ont pas forcément envie d'être là, être inventif devient une question de survie !

« Au départ, on a imaginé un projet avec deux autres collègues pour une classe de CAP. Puis, toute une équipe a suivi. C'est devenu un projet collectif, on a reçu un prix au forum des enseignants innovants organisé par le Café pédagogique. Notre idée était de co-enseigner et décroiser complètement les disciplines. Pas de maths ou de français, mais des "enseignements généraux". C'est marrant parce que, aujourd'hui, l'interdisciplinarité est à la mode alors qu'il y a deux ans, pas du tout. Le rectorat avait d'ailleurs retoqué notre projet. Coup de bol, la proviseure nous a tout de même donné carte blanche, à moyens constants.

« On a supprimé les cours en demi-groupes, pour se dégager des heures. Chez nous, c'est cours en classe entière mais à deux, voire trois professeurs. Pour gérer la classe, c'est redoutable. Presque plus besoin de faire de la discipline, les gamins savent qu'ils sont coincés. Au moindre problème, on en sort un dans le couloir pour le calmer pendant que le collègue continue son cours. C'est aussi très efficace sur le plan pédagogique : cela permet de passer du temps avec un élève en difficulté. Et quand on bute sur une explication, le collègue prend le relais... Ça marche vraiment très bien. A condition quand même de bien s'entendre entre enseignants : on construit le cours ensemble, on corrige ensemble...Libération, 30/08/2015

NDLR : ce projet pédagogique continue en 2017/2018



Courrier commun CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA-FP au Ministre de l'Action et des comptes publics / vendredi 15 décembre 2017

Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics

Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics

Les organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA-FP) constatent que les réponses du gouvernement n'ont pas été à la hauteur des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 10 octobre dernier en matière de pouvoir d'achat, de respect des engagements pris et d'évolution de l'emploi public.

[Lire la suite.](#)

Pour l'enseignement professionnel
SNUEP > Ne lâchons rien!
F.S.U.